



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Pacte de développement territorial pour la Nièvre

—
Une stratégie innovante de développement

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

niÈVRE
le département

nevers
AGGLOMÉRATION



Ville de
NEVERS

Val
De
Loire
Nivernais

Sommaire

PRÉAMBULE

Le département de la Nièvre
en quelques chiffres

Présentation du territoire
et de ses enjeux

LE PACTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LA NIÈVRE, UNE STRATÉGIE PARTAGÉE ÉTAT – COLLECTIVITÉS AUTOUR DE L'ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE PACTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LA NIÈVRE : 30 ACTIONS PRIORITAIRES AUTOUR DE 4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif n° 1 : Revitaliser les territoires

- 1.1. Réduire les fractures numérique et médicale, une priorité
- 1.2. Redonner sa fonction de centralité à Nevers et renforcer celle des pôles urbains intermédiaires

Objectif n° 2 : Donner sa chance à la jeunesse nivernaise

- 2.1. Ambition scolaire : accompagner les lycéens vers une meilleure orientation

- 2.2. Accès à l'enseignement supérieur : développer les offres de formation et améliorer les conditions des étudiants

- 2.3. Inclusion sociale et citoyenne des jeunes : encourager les jeunes à participer pleinement à la société et à s'ouvrir au monde

Objectif n° 3 : Renforcer l'ambition des filières

- 3.1. La filière automobile / mobilité : valoriser la compétence et la marque « Magny-Cours » dans l'accompagnement et la transformation de la filière

- 3.2. La filière agricole

- 3.3. La filière bois : un plan bois pour la Nièvre

Objectif n° 4 : Valoriser l'attractivité touristique et culturelle

LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET LE SUIVI DU PACTE

Préambule

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN QUELQUES CHIFFRES

Territoire :

Superficie : 6.812 km² (21ème rang des départements métropolitains)

226.000 ha de forêts

Part des parcs naturels régionaux dans la superficie du territoire : 21,7 %

309 communes

1 communauté d'agglomération (Nevers agglomération)

10 communautés de communes

100 syndicats intercommunaux dont 2 PETR : Pays Nivernais Morvan et Pays Val de Loire Nivernais

4 régions naturelles :

- le Morvan (E)
- la Puisaye (N.O)
- le Nivernais central
- le Val de Loire (O) et l'Entre Loire et Allier (S.O)

2 canaux : le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire

Population :

Population départementale au 1er janvier 2019 : 209 161 habitants

12 bassins de vie INSEE

Densité de population : 32,2 habitants /km²

Taux d'urbanisation : 52,5 %

Emploi :

44.080 salariés au 2^e trimestre 2018

Industrie : 8 438 emplois directs, soit 21 % de l'emploi salarié privé au 3^{ème} trimestre 2018

Taux de chômage : 7,8 % au 3^{ème} trimestre 2018

Revenu moyen mensuel : 1.793 euros, le plus faible de la région Bourgogne Franche-Comté

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES ENJEUX

Le département de la Nièvre est un département rural de faible densité, qui se trouve au centre de la France.

Avec un environnement de qualité et préservé (Loire, Morvan...) et des conditions de vie facilitées par l'absence de grande concentration urbaine, la population bénéficie d'un cadre de vie favorable. Associé à la diversité des régions naturelles, des espaces et sites naturels, à la richesse patrimoniale et architecturale, le département dispose d'atouts supplémentaires et essentiels pour le développement de son attractivité, notamment dans le domaine touristique.

La Nièvre est aussi assez bien située par rapport aux infrastructures routières et ferroviaires : le département est traversé du Nord au Sud par l'A77 et la N7 mise progressivement à 2 x 2 voies, il se trouve au croisement des lignes ferroviaires Paris-Clermont-Ferrand et Nantes-Lyon. Néanmoins, les déplacements transversaux, notamment vers la capitale régionale Dijon, sont plus difficiles. Cette problématique a été accentuée avec la création de la nouvelle région. Trois routes nationales traversent le département, facilitant les déplacements d'au moins trois quarts des nivernais qui résident dans des communes situées à moins de dix kilomètres de celles-ci. Le territoire dispose d'un aéroport mais qui n'est plus « point de passage frontalier » ce qui limite son développement.

Le département est confronté à une démographie fléchissante (baisse de 1,2 % de la population entre 2006 et 2019 alors que le pays en gagnait

0,2%) et à une population vieillissante.

Une partie de la population nivernaise est confrontée aux difficultés d'accès aux services dans les territoires ruraux et à la précarité. La mise en place d'un maillage resserré de maisons de services au public et de maisons de santé pluridisciplinaires a permis d'améliorer la situation. Elle reste cependant fragile : l'accès aux services publics, à la formation, à l'emploi et aux soins restent une difficulté pour les Nivernais les plus précaires.

La population est principalement concentrée dans l'agglomération de Nevers et sur l'axe ligérien. Ces espaces attirent les activités économiques, notamment industrielles, alors que la partie Nord-Est du département, caractérisée par la présence du Massif du Morvan, est peu densément peuplée.

Cette répartition de la population est représentative des importants déséquilibres infra-départementaux, historiquement liés à une activité économique principalement industrielle qui s'est développée à la fois le long de l'axe fluvial de la Loire et à proximité des gisements de matières premières dont le charbon. Les activités économiques sont aujourd'hui diversifiées mais la Nièvre garde une forte tradition agricole et l'emploi industriel reste encore très présent avec des secteurs porteurs d'emplois qualifiés.

Ainsi, trois territoires se distinguent :

- l'espace ligérien (Cosne – Nevers – Decize), poumon économique de la Nièvre qui concentre 70 %

- des habitants, 74 % des emplois et deux-tiers des PME ;
- le Morvan, dont les activités liées à l'agriculture et au tourisme constituent les principales activités mais qui ne représentent que 11 % des emplois du département ;
- le Haut-Nivernais qui a subi des pertes d'emplois plus importantes que sur le reste du département. Néanmoins, il connaît une démographie plus favorable dans sa zone rurale car elle y attire d'anciens franciliens.

L'agglomération de Nevers, qui porte de nombreux équipements structurants, est un territoire en déficit d'attractivité économique et résidentielle. Le territoire dispose pourtant de richesses et de ressources locales, par sa localisation géographique, ses équipements, son patrimoine et son savoir-faire en matière de numérique, qui restent à exploiter plus largement pour accélérer son développement.

Bien que diversifiée et réputée de qualité entre élevage, lait, céréales, vignobles, l'agriculture nivernaise est un secteur qui demeure fragile : déclin des structures traditionnelles au profit d'exploitations plus importantes, difficultés conjoncturelles et adaptation aux nouveaux modes de commercialisation, de transformation et de consommation. La Nièvre est également un département très forestier : le département fait partie des réserves forestières les plus importantes en France et constitue une des premières réserves foncières de résineux.

La crise économique de 2007 a touché durement le département, l'emploi ayant chuté de 13 % et de manière continue entre 2007 et 2015, notamment dans les domaines de la construction (-30%) et de l'industrie (-25%). Cependant le chômage a été

contenu pendant cette même période et depuis trois ans, une tendance plus favorable s'installe dans le secteur tertiaire ou encore dans le commerce. Les TPE et PME créent des emplois. Des entreprises comme celles du technopôle de Magny-Cours dédié aux activités et à l'industrie des sports mécaniques ou dans le domaine du numérique, constituent des relais de croissance en recherche de main d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont continué à créer des emplois depuis la crise et représentent aujourd'hui un poids relativement important (1,5 à 2 fois plus élevé que la moyenne nationale), tout particulièrement dans le secteur rural.

Pour répondre aux enjeux du territoire (économiques, démographiques et sociaux), les collectivités se sont engagées depuis plusieurs années dans différents dispositifs de contractualisation (contrats de territoire, de ville, contrat de plan État-région...) et plus récemment dans les contrats de ruralité - qui permettent de couvrir l'ensemble du département - ou dans le cadre des dispositifs Action Coeur de Ville et Territoires d'industrie. La Nièvre a bénéficié par ailleurs d'une mission d'Accompagnement interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural (AIDER) sur deux thématiques : l'agriculture et le Pôle technologique de Nevers-Magny-Cours.

Perçu comme un moyen de prolonger, dans le cadre d'un dialogue spécifique, les mesures déjà mises en place et d'en accélérer la mise en œuvre, le pacte de développement territorial est une chance supplémentaire permettant aux collectivités et à l'État d'anticiper les évolutions majeures du département, en mettant notamment en synergie les différents acteurs du territoire.

Le pacte de développement territorial pour la Nièvre

Une stratégie partagée État – Élus – acteurs économiques autour de l'enjeu de l'attractivité du territoire

Engagement de la démarche

S'inscrivant dans une démarche volontaire et conjointe, les élus de la Nièvre (parlementaires, président du Conseil départemental, présidente et vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche Comté, président de Nevers Agglomération et Maire de Nevers, présidents de communautés de communes et des chambres consulaires) ont fait part de leur souhait de travailler avec l'État à l'élaboration d'un pacte de développement territorial pour la Nièvre.

Ce projet partagé de territoire s'articule autour de 4 objectifs :

- I. Revitaliser le territoire
- II. Donner sa chance à la jeunesse nivernaise
- III. Renforcer l'ambition des filières structurantes du département
- IV. Valoriser l'attractivité touristique et culturelle

Objectifs du pacte

Ce pacte entre dans le cadre d'une démarche territoriale, interministérielle et fédératrice.

Outil de dialogue singulier entre l'État, les élus et les partenaires locaux, il vise à répondre aux attentes d'un territoire aux caractéristiques spécifiques qui ne peuvent être uniquement traitées dans le seul cadre des outils de droit commun.

L'association et la collaboration des

élus nivernais, du Conseil régional, des représentants des acteurs économiques du département et des services de l'État tant au niveau départemental que régional étaient indispensables à l'élaboration d'une stratégie commune et partagée de développement et d'attractivité du territoire.

Au-delà des politiques publiques actuelles et des dispositifs de droit commun existants, ce pacte a vocation à impulser, à partir d'une réflexion transversale, une nouvelle dynamique de projet autour du soutien et de la valorisation des atouts et richesses du département.

Être fier du département de la Nièvre, « reconquérir » son territoire en termes économique, social, culturel, le valoriser... en définissant des actions structurantes et innovantes, participent de l'objectif des différents partenaires.

Ce pacte a pour ambition d'accélérer la réalisation de ces actions par un soutien approprié en matière d'ingénierie et un appui financier.

Les objectifs qu'il fixe et les actions qu'il comporte sont mis en cohérence avec les différents dispositifs de contractualisation déjà existants : volet territorial du contrat de plan État - Région, contrats de ruralité, contrat de ville, programme « Action cœur de Ville » et « territoires d'industrie ».

Le pacte constitue une feuille de route partagée fixant les grandes priorités d'action.

Le pacte de développement territorial pour la Nièvre

30 actions prioritaires autour de 4 objectifs stratégiques

Objectif n° 1 : Revitaliser le territoire

A des degrés différents, tous les territoires du département sont concernés. La revitalisation du territoire de l'agglomération de Nevers constitue une priorité au regard de son poids dans l'économie départementale et de son indiscutable effet d'entraînement. La réduction des inégalités infra départementales et un développement plus harmonieux poussent, de manière complémentaire, à conforter les pôles de centralité intermédiaires, tels qu'ils sont définis par l'INSEE (Decize, Luzy, Château-Chinon, Corbigny, Clamecy, La Charité-sur-Loire et Cosne-Cours-sur-Loire).

1.1. La réduction des fractures numérique et médicale constitue le préalable à toute politique de développement économique

1.1.1. Le numérique, au cœur du développement du territoire

Problématique / enjeux :

Le département dispose à travers sa situation géographique, son cadre de vie et ses infrastructures de transports, d'avantages comparatifs dont il ne pourra pleinement tirer parti qu'à la condition d'offrir une bonne couverture numérique aussi bien pour les professionnels (en particulier les zones d'activité) que pour les particuliers. Celle-ci permettra le développement de nouveaux usages.

Cette couverture numérique implique non seulement le déploiement de l'Internet Très Haut Débit mais également la résorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile.

Aujourd'hui, la couverture numérique du département est insuffisante ce qui entraîne de réelles difficultés en matière de développement économique des territoires. Ces derniers ne peuvent en effet offrir à leurs habitants tous les usages qu'ils pourraient attendre du numérique, répondre aux besoins des entreprises installées ou qui souhaiteraient rejoindre le département ou encore, développer les télé-procédés, faciliter le télétravail et contri-

buer à la généralisation de la E-santé. Le département s'est pleinement inscrit dans le Plan France THD visant à couvrir l'intégralité du territoire. Pour les particuliers, le déploiement repose sur l'action complémentaire de l'opérateur Orange - qui s'est engagé sur le développement de la fibre optique sur l'agglomération de Nevers - et sur le syndicat mixte « Nièvre Numérique » sur le reste du département. Toutefois, ces efforts ne permettront de couvrir qu'environ 60 % de la population en 2021. Des technologies complémentaires (amélioration des débits ADSL, connexions Wimax et satellite) mobilisées par le réseau d'initiative publique permettront aux 40 % des foyers restants de bénéficier d'un bon débit.

Sur les 62,5 millions d'euros du plan de financement porté par le syndicat mixte Nièvre Numérique, l'État apporte 22,97 millions d'euros et 14,28 millions d'euros seront apportés par les communautés de communes.

A la suite de la conférence des territoires du 11 juin 2018, une étude visant à rehausser l'ambition de déploiement et à améliorer le taux de couverture est en cours de réalisation.

Le Conseil régional s'engage également à étudier avec les acteurs départementaux les solutions de mise en œuvre afin de terminer la complétude de la couverture en fibre optique sur le territoire.

Action n°1

Rendre soutenable l'effort de financement des collectivités publiques

Les EPCI qui participent au financement du très haut débit dans la Nièvre pourront solliciter un accompagnement de la Banque des territoires dans les conditions de l'enveloppe dédiée

au secteur public local.

Le rehaussement de l'ambition dans le déploiement (de 10 000 à 15 000 prises supplémentaires) ne fera pas appel à un financement complémentaire des EPCI. La mission Très Haut Débit a indiqué la disponibilité de 5 millions d'euros complémentaires, dans le cadre du programme actuel, dans l'hypothèse d'un cofinancement par le conseil régional et/ou départemental. Le Conseil départemental a apporté une réponse de principe positive qui se traduira par une modification de sa programmation pluriannuelle des investissements.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Proposer en cas de besoin des EPCI qui participent au financement du très haut débit dans la Nièvre une mobilisation des prêts de la Banque des territoires dans les conditions de l'enveloppe dédiée au secteur public local.
- Investir 5 millions d'euros supplémentaires pour le déploiement du très haut débit dans la Nièvre, sous réserve d'un cofinancement par les collectivités territoriales.

Dans ce cadre :

- Les collectivités locales s'engagent à apporter les financements prévus dans le cadre du Plan France THD.
- Le syndicat Nièvre Numérique actualisera le dossier de demande de subvention dans le cadre du programme actuel afin de mobiliser les 5 millions supplémentaires apportés par l'État.
- Le Conseil départemental apportera 5 millions d'euros supplémentaires en complément de la contribution de l'État et veillera à mobiliser au mieux les opportunités d'investissements complémentaires en vue de généraliser la couverture en fibre optique sur tout le territoire.

Action n°2

Devenir un département
exemplaire en matière de
développement des usages

A/ Faire vivre la labellisation « Grande École du Numérique »

L'Access Code School, avec le soutien de la ville de Nevers, a obtenu le label « Grande École du Numérique ».

Dans le droit fil de la double ambition économique (apporter une réponse aux besoins en compétences numériques d'une économie en transition) et sociale (contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de la formation) affichée dans la démarche nationale Grande Ecole du Numérique, une formation gratuite aux métiers du numérique, notamment pour devenir développeur d'applications web et mobile est proposée par l'école Access Code School prioritairement aux jeunes neversois peu ou non diplômés. Un partenariat avec la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs sera recherché.

Une première session est ouverte depuis août 2018. Elle a bénéficié d'un fort appui de l'État via une subvention complémentaire du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales s'engagent notamment, en lien avec les acteurs du service public de l'emploi, à veiller à la pérennisation par Access Code School de son modèle économique.

B/ Poursuivre la réflexion sur les usages par un travail partenarial et en réseau

De nombreuses initiatives ont vu le jour dans le département. Les collectivités du département développent aujourd'hui plusieurs projets d'usages du numérique : Fablab, conseiller touristique intelligent développé par l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre... L'État accompagne déjà certains de ces projets.

Au regard des particularités du département qui génèrent des besoins spécifiques ou qui représentent des atouts à exploiter, de nombreux autres usages sont possibles et pourraient être développés, soit au profit des habitants (« silver économie » comme le maintien à domicile des personnes âgées, le commerce en cœur de ville, l'e-santé...) soit pour renforcer l'attractivité du département (projet de sapins connectés du Morvan, e-économie...).

Le département de la Nièvre a la chance de disposer de filières de formation et d'avoir sur son territoire des entreprises du numérique (en particulier celles installées à l'Inkub de Nevers). Une réflexion globale peut ainsi être mise en place pour « tester » la viabilité des projets et les prioriser.

Les signataires du présent contrat s'engagent à la mise en place, d'ici la fin de l'année 2019, d'hackathons sur le week-end et/ou d'ateliers de territoire sur des périodes plus longues afin de stimuler la recherche et proposer des solutions innovantes pour répondre aux enjeux du territoire.

Par ailleurs, pour faire suite à la publication, en mai 2018, du rapport préfigurant la stratégie nationale pour un numérique inclusif et au regard de la typologie des habitants de la Nièvre, les acteurs du présent

contrat s'engagent à définir et mettre en place une stratégie départementale d'inclusion numérique en articulation avec la SCORAN Bourgogne-Franche-Comté (Stratégie Régionale d'Aménagement Numérique), qui prendra appui notamment sur le service départemental d'accompagnement au numérique ou sur le réseau des bibliothèques dans le cadre de la labellisation « Bibliothèque numérique de référence ».

En outre, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, une étude a été confiée par l'État à l'AFPA afin d'établir une monographie du secteur du numérique dans le département. Cette étude va faire l'objet d'une restitution courant février 2019.

Action n°3

Devenir un département expérimentateur dans le développement de la 5G

Priorité européenne, le déploiement de la 5G offre de nouvelles perspectives en matière d'usages.

L'agglomération de Nevers se porte candidate pour que son territoire puisse expérimenter avec un opérateur ce déploiement dans des zones test. Il s'agirait d'une première expérimentation dans une ville « moyenne », engagée dans le programme « Action Cœur de Ville ». Elle s'accompagnerait de la mise en place d'un laboratoire test sur les objets connectés 5G.

Le déploiement de la 5G est indispensable pour les entreprises qui développent et qui souhaitent utiliser à terme les solutions de l'IoT. Cette orientation prend également tout son sens au regard de la démarche Smart-city/ Smart-territoire qu'en-

gage l'Agglomération ainsi que la démarche Open Data.

Le Conseil régional s'associera à cette démarche de 5G car cela pourrait être un plus pour expérimenter de nouveaux usages et services numériques.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner l'Agglomération de Nevers dans la préparation de son dossier de candidature auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et dans les échanges avec les opérateurs.

Dans ce cadre, Nevers Agglomération, s'engage notamment à :

- Déposer devant l'ARCEP le dossier de candidature.

Dans ce cadre le Conseil régional s'engage notamment à :

- Soutenir les expérimentations de la 5G.

Action n°4

Développer une administration numérique simplifiée

Le département bénéficie d'un maillage territorial dense des maisons de services au public (MSAP). Ces MSAP constituent un atout dans le déploiement des télé-procédures en permettant une médiation de proximité avec les usagers.

La préfecture de la Nièvre a formé les équipes des MSAP aux télé-procédures mises en place par l'État.

Une convention de partenariat a été signée le 9 octobre 2018. Cette action est complémentaire de celle organisée par les opérateurs de service public. Le partenariat avec les MSAP sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

En parallèle de cette offre de services, un projet de création d'une

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les MSAP dans la déclinaison, auprès des usagers, des procédures dématérialisées proposées par les services de l'État.
- Suivre la démarche mise en place par le CCAS de Besançon et voir dans quelle mesure une expérimentation pourrait être réalisée en Nièvre.

Dans ce cadre, Nevers Agglomération et le Conseil départemental s'engagent notamment à :

- Étudier la possibilité d'expérimenter l'outil créé par le CCAS de Besançon.

interface numérique unique et simplifiée sera étudié afin de faciliter l'acculturation et l'accessibilité du numérique aux publics qui en sont éloignés. Cette action pourra s'appuyer sur le projet mis en place par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon. Un partenariat avec cette collectivité sera recherché afin de tester cet outil en zone rurale, mais également sur la zone urbaine de l'agglomération. Cette action pourra faire l'objet d'un dossier dans le cadre du fonds de transformation pour l'action publique.

Action n°5

Favoriser le développement de l'écosystème numérique

Les acteurs du territoire se sont fortement impliqués dans la mise en place d'infrastructures permettant l'éclosion et le développement d'un écosystème numérique. Peuvent être cités par exemple la création de :

- l'Inkub par l'agglomération de Nevers (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises et espaces de coworking). Aujourd'hui l'Inkub accueille Village By Ca, accélérateur d'entreprises innovantes ;
- Trois Fablabs à Lormes, Luzy et Clamecy.

Afin d'amplifier ces efforts, et compte tenu de la concentration de la plupart des formations d'enseignement supérieur et des entreprises du numérique sur l'agglomération de Nevers, les dispositifs suivants pourraient y être créés, en cohérence avec la stratégie d'aménagement numérique régionale :

- Un data center calculateur du type greentech permettant de fournir la puissance de calcul nécessaire aux entreprises et aux universités pour l'usage d'algorithmes nouveaux. Il permettrait aussi de préserver les données du territoire. Des partenariats seront recherchés avec les entreprises de Nevers Magny-Cours ainsi qu'avec la Ferme du Marault. Le choix de mode de gestion du service public du data center a été validé par le conseil communautaire de l'agglomération le 4 juillet 2018. Les élus ont acté le principe de la création d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) et d'une délégation de service public (DSP) concessive intégrant les travaux. Une procédure de consultation sera réalisée pour établir cette concession.

- De nouveaux tiers lieux comme par exemple un Fablab robotlab en lien avec le secteur industriel ou un *livinglab* pour le développement des nouveaux usages en cohérence avec les axes stratégiques de la SCORAN Bourgogne-Franche-Comté.

Les ressources numériques existantes dans la Nièvre seront mobilisées pour soutenir et amplifier cette dynamique. En lien avec le campus des métiers et des qualifications « industrie technologique innovante et performante » de Bourgogne-Franche-Comté, la mobilisation des plateaux techniques du lycée Jules Renard de Nevers sera initiée. Les plateaux techniques des BTS « Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés », « Commande Industrielle et Régulation Automatique » et « Electrotechnique » seront particulièrement concernés.

Sur ces sujets, le territoire a besoin d'un soutien en ingénierie pour en définir les contours en articulation avec le CAPECO numérique régional et la SCORAN.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner le projet de valorisation de la chaleur fatale issue du Datacenter (par raccordement à un réseau de chaleur) par la mobilisation de l'ingénierie et des financements de l'ADEME, dans le cadre des règles du fonds chaleur.
- Accompagner l'agglomération dans la mise en place d'un ROBOLAB.

Les collectivités signataires s'engagent à :

- Réaliser les études de faisabilité et déposer un dossier.
- Etudier les possibilités de cofinancer les projets.
- Le Conseil régional s'engage à intégrer ce tiers-lieu dans le réseau régional des tiers-lieux de fabrication, d'innovation et de collaboration.

1.1.2 Médecine : amplifier les actions pour inverser la courbe de la démographie médicale et garantir l'accès aux soins de la population

Problématique / enjeux :

La Nièvre est confrontée à un problème de démographie médicale (libérale comme hospitalière). Les effectifs en médecins généralistes ont baissé de plus de 25 % entre 2007 et 2017 pour atteindre une densité de 79 médecins pour 100.000 habitants, très inférieure à la densité nationale de 105,4. Le nombre de médecins devant partir à la retraite est également très élevé (sources Statiss 2017). Par ailleurs, le constat est identique chez les spécialistes, dont la densité de 65,2, pour 100 000 habitants est très nettement inférieure à la densité nationale de 95,5 avec un constat démographique alarmant notamment en psychiatrie et en dermatologie (-43%). La Nièvre est également en grande difficulté s'agissant des praticiens hospitaliers : le département a le taux de vacance de postes le plus élevé de la Bourgogne-Franche-Comté. A ce constat s'ajoute celui d'une offre de soins inégalement répartie sur le territoire.

Le département s'est pourtant engagé dans une démarche proactive. Des contrats locaux de santé ont été signés entre les Pays et l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de soutenir les dynamiques locales de santé et de nombreuses actions sont

d'ores et déjà engagées tendant à inverser cette courbe et à offrir une meilleure couverture des soins. Celles-ci concernent à la fois les étudiants en médecine (développement de la formation sur Nevers, aides financières...), les conditions d'exercice des praticiens, la valorisation du territoire et les aides pour attirer de nouvelles compétences. Le développement de maisons de santé pluridisciplinaires (14 actuellement avec un objectif de 18) a été soutenu notamment au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ces actions, indispensables ne permettront pas cependant à elles seules de pallier sur la durée ces difficultés.

La prise en charge des soins d'urgence pose également problème. Le département s'est engagé en octobre 2016, dans le projet expérimental d'une antenne AMU (Aide Médicale d'Urgence pour les communes situées à plus de 30 minutes d'un service d'urgence/SMUR) sur Château-Chinon. Pour compléter ce premier dispositif, baser un hélicoptère à Nevers constitue un projet crucial pour le territoire.

La situation de la Nièvre nécessite des mesures spécifiques allant au-delà du droit commun. Pour ce faire, un dialogue territorialisé a été mis en place. C'est la raison pour laquelle des États généraux de la santé dans la Nièvre ont été organisés le 1er mars 2018. 11 propositions ont été formulées lors de ces travaux.

Parmi les propositions, deux sont mises en exergue dans le cadre de ce pacte territorial.

Action n°6

Poursuivre les travaux visant à baser un hélicoptère à Nevers

Un hélicoptère santé permettrait de mieux mailler le territoire en tenant compte des complémentarités avec les départements voisins. Il viendrait compléter le maillage déjà existant au sein des régions Bourgogne Franche-Comté et limitrophes.

Cet hélicoptère permettrait de garantir une prise en charge rapide sur l'ensemble du département en dépendant moins, notamment l'hiver, des conditions météorologiques.

Une étude est actuellement réalisée par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté sur les conditions et modalités de ce déploiement. L'hypothèse examinée repose sur le déploiement d'un hélicoptère supplémentaire dans le cadre du marché devant être passé courant 2019. Le Conseil régional a indiqué être prêt à financer les équipements nécessaires à une intensification de l'utilisation des moyens hélicoportés.

Dans ce cadre, l'État s'engage à :

- Baser au centre hospitalier de Nevers un hélicoptère santé de type HéliSmur à partir de 2020.

Dans ce cadre, le Conseil régional s'engage notamment à :

- Financer des coûts d'investissement (infrastructures : renforcement des hélistations et hélisurfaces hospitalières, avitaillement, caméras, stations météorologiques agréées) dans le cadre d'une enveloppe plafonnée à 1,5 millions d'euros pour l'ensemble des travaux nécessaires au niveau régional.

Action n°7

**Développer un pôle d'excellence
« Adaptabilité des situations de vie
aux enjeux d'une société
inclusive »**

Le département de la Nièvre dispose d'un réseau associatif structuré qui a su s'adapter aux évolutions, expérimenter et innover dans le champ du handicap et de la vulnérabilité. Des travaux ont été conduits par ce territoire avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et Sciences Po Paris sur les enjeux et les attentes dans le champ des vulnérabilités.

Ainsi, le département peut devenir un laboratoire en créant un pôle d'excellence compétent dans ce domaine sur les axes de la recherche, des nouvelles technologies, des formations et des besoins d'adaptation de la société.

Ainsi, l'objectif est de construire un pôle d'excellence de développement de l'innovation technologique au service du champ social et médico-social et en faveur de l'autodétermination des personnes à travers la mise en œuvre de parcours d'inclusion sur le territoire de la Nièvre. Ce pôle s'inspirerait du modèle des pôles de compétitivité qui allient le savoir-faire local, la recherche et la formation.

A cet égard, le pôle pourra prendre appui sur le site COBALT de Nevers qui regroupe une pépinière de start-up en nouvelles technologies, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), une école d'ergothérapie et un centre de ressources en robotique éducative et professionnelle.

Ce pôle pourra notamment s'appuyer sur les initiatives lancées sur le territoire de Nevers Agglomération en matière de développement de l'innovation

technologique au service des personnes vulnérables (projet « Naotisme » porté par le lycée Raoul Follereau dès 2016, Fablab handisport, laboratoire d'analyse du mouvement porté par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers).

Le projet examinera la possibilité d'intégrer la Maison de Santé de Garchizy qui souhaite évoluer en Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire. Ce projet est inscrit au Contrat Local de Santé 2019-2023 du Pays Val-de-Loire-Nivernais.

Une aide en matière d'ingénierie a été sollicitée pour en définir les contours et les conditions de réussite. Le financement de l'étude de faisabilité du pôle a été acté lors de la programmation 2018 du FNADT. La phase de préfiguration pourrait être lancée dès l'automne 2019.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Continuer à soutenir la mise en place, au travers d'une phase de préfiguration, du pôle d'excellence « Adaptabilité des situations de vie aux enjeux d'une société inclusive ».
- Appuyer la transformation de la Maison de Santé de Garchizy en Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire.

Dans ce cadre, Nevers Agglomération s'engage notamment à :

- Appuyer le projet à travers les initiatives lancées sur le territoire de Nevers Agglomération en matière de développement de l'innovation technologique au service des personnes vulnérables.

Dans ce cadre, le Conseil départemental s'engage dans le projet de préfiguration au titre de ses compétences.

1.2. Redonner sa fonction de centralité à Nevers et renforcer celle des pôles urbains intermédiaires

Problématique / enjeux :

La perte de population et d'activités dans le département a conduit à une forme d'abandon des centres-bourgs : les commerces de proximité ont fermé, les logements sont restés vacants. Faire revenir les habitants dans les centres urbains, afin notamment de soutenir l'armature urbaine et d'éviter l'habitat dispersé en périphérie, implique nécessairement de rendre ces centres attractifs et dynamiques.

La ville de Nevers constitue un pôle structurant pour le département qui compte également, selon la méthodologie retenue par l'INSEE, sept autres pôles de centralité : Decize, Luzy, Château-Chinon, Corbigny, Clamecy, La Charité-sur-Loire et Cosne-Cours-sur-Loire.

Même si la ville de Nevers et son agglomération sont situées à l'extrémité ouest du département et à la limite de la région Bourgogne-Franche-Comté, elles doivent avoir un rôle moteur au sein du département, d'autant que la ville bénéficie d'un certain nombre d'infrastructures ou d'événements culturels, d'un patrimoine important et d'une population étudiante.

L'aménagement harmonieux du territoire ne peut être envisagé sans tenir compte de la fonction des pôles de centralité qui attirent à nouveau des habitants et qui nécessitent un réaménagement urbain et une revitalisation pour initier une démarche positive de reconquête de l'habitat en centre-bourg.

Parc de logements et équipements publics à rénover, offre de services, d'activités et commerces de proximi-

té à développer, patrimoine à valoriser, autant d'enjeux de revitalisation du territoire pour maintenir et accueillir la population dans les centres-bourgs.

L'action de revitalisation, nécessairement globale, intégrée et partenariale, nécessite un important accompagnement en ingénierie et un soutien marqué pour les investissements.

Action n°8

Accompagner la requalification urbaine et l'attractivité commerciale de Nevers

La Ville de Nevers, en lien avec l'Agglomération, est lauréate du programme « Action Cœur de Ville ». Le comité de projet a été installé. La convention d'initialisation a été signée le 19 novembre 2018.

La convention comprend 13 actions « matures » qui portent sur 4 axes :

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

L'État cofinance ces opérations à hauteur d'un peu plus de 2,8 millions d'euros. Les autres financements sont apportés par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, l'Europe via l'axe 5 du Fonds européen de développement régional (FEDER), le Conseil départemental et l'Agglomération de Nevers. La convention de déploiement sera signée au cours du 1er semestre 2019.

Le programme « Action Cœur de Ville » a intégré la démarche dite « démonstrateur » de revitalisation de centre-ville qui avait été engagée par la Ville et l'Agglomération de Nevers en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Les travaux pour définir l'opération de revitalisation du territoire (ORT) sont en cours. La complémentarité avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de renouvellement urbain sera recherchée.

Nevers bénéficie par ailleurs du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le quartier du Banlay pour lequel deux enveloppes de crédits complémentaires ont été récemment obtenues.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner financièrement les projets inscrits dans la convention Action Cœur de Ville.
- Investir 17,2 millions d'euros pour la rénovation du quartier du Banlay dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, les collectivités s'engagent notamment :

- Appuyer le projet à travers les initiatives lancées sur le territoire de Nevers Agglomération en matière de développement de l'innovation technologique au service des personnes vulnérables.
- Pour le programme Action Cœur de Ville : la Ville de Nevers et l'agglomération s'engagent à finaliser la convention de déploiement. Le Conseil régional et le Conseil départemental examineront la possibilité de cofinancer les actions.
- Dans le cadre du NPNRU : signer la convention financière et apporter les co-financements prévus.

Action n°9

Accompagner les actions de revitalisation des centres-bourgs des pôles de centralité

Différentes actions de modernisation des centres-bourgs sont actuellement portées par des collectivités de la Nièvre.

Ainsi, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Nivernais Morvan a engagé une démarche globale de soutien au développement des territoires dans le cadre des « villages du futur » dont un axe concerne la reconquête des cœurs de bourgs, à travers une offre de logement et de commerces de proximité adaptée aux nouveaux modes de travail, de déplacement, d'achat des habitants.

Par ailleurs, le PETR Val de Loire Nivernais apporte une aide à l'ingénierie auprès des territoires comme par exemple le projet de revitalisation de Saint-Pierre-le-Moûtier.

L'INSEE a identifié les pôles de centralité intermédiaires dont le rôle est de mailler le territoire. Les investissements réalisés sur ces pôles bénéficient d'une attention particulière de l'État dans le cadre de sa programmation financière via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Pour accompagner ces efforts et les amplifier deux mesures sont proposées :

- signer des conventions pluriannuelles de financement afin de donner de la lisibilité à moyen terme ;
- tester avec la Caisse des dépôts et

consignations (CDC), sur un ou deux pôles de centralité, une version adaptée du « démonstrateur » afin d'en mesurer la pertinence sur ce type de communes.

Deux de ces pôles de centralité bénéficient de mesures spécifiques :

- La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a été retenue dans le cadre du programme « Action Coeur de ville ». Le comité de projet a été mis en place et la convention d'initialisation a été signée le 19 novembre 2018. Elle vise à permettre l'établissement d'un diagnostic partagé et à financer les premières actions « matures ». Un peu plus de 533 000 euros ont ainsi été programmés sur des crédits État.
- La Ville de Château-Chinon, non retenue dans le cadre du programme « Action coeur de ville », bénéficiera d'un accompagnement spécifique des services de l'État en lien avec le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif Central dans une approche transversale, intégrée et partagée avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Continuer le déploiement du programme « Action Cœur de Ville » à Cosne-Cours-sur-Loire.
- Soutenir par le biais des contrats de ruralité et des crédits d'investissement (DSIL, DETR) les actions de revitalisation des centre-bourgs des pôles de centralité.

Dans ce cadre, les deux PETR et le Conseil départemental s'engagent notamment à :

- Venir en appui d'une version adaptée du « démonstrateur » pour les pôles de centralité intermédiaires.

Le Conseil régional s'engage à soutenir le renforcement des polarités à travers son dispositif « Habitat et aménagement » et la revitalisation des bourgs-centres de Decize et La Charité-sur-Loire à hauteur de 750 000 euros chacun. En outre, un mécanisme de subventionnement déplafonné est mis en place pour les communes de Château-Chinon, Clamecy, Imphy, Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers.

Action n°10

Coordonner et renforcer les acteurs de l'ingénierie territoriale par la création d'une plateforme nivernaise

Le paysage institutionnel de l'ingénierie territoriale a connu au cours des dernières années de profondes mutations avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui a durablement modifié les compétences des collectivités locales en matière d'ingénierie, avec la refonte de la carte des intercommunalités mais aussi par les nouvelles orientations données aux services de l'État (Nouveau Conseil aux Territoires pour les Directions Départementales des Territoires et Plan Préfectures Nouvelle Génération).

Le Conseil départemental a acté la création d'une agence technique départementale.

Le constat fait actuellement est celui d'une ingénierie qui reste assez généraliste et éclatée entre de nombreux acteurs. Cette offre est d'ailleurs insuffisamment connue des acteurs du territoire. Les efforts accomplis pour la renforcer ne s'inscrivent pas nécessairement dans une approche globale mais par des moyens supplémentaires qui ne sont pas toujours mutualisés.

Les acteurs locaux du territoire et les services de l'État souhaitent initier, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, une approche globale pouvant déboucher sur la création d'une plateforme départementale pouvant aussi bien offrir des prestations « généralistes » pour les collectivités qui ne disposent pas de ressources internes, comme des prestations plus pointues venant en complément. Cette plateforme serait mise en place à l'issue d'un diagnostic visant à recenser les ressources actuellement disponibles et à identifier précisément les besoins du territoire.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Expérimenter dans la Nièvre la plateforme numérique de recensement de l'ingénierie territoriale mise en place dans le cadre de la création l'Agence nationale de la cohésion des territoires avec l'appui de la DIN-SIC.

Dans ce cadre, les collectivités partenaires s'engagent notamment à :

- Participer à l'expérimentation de la plateforme numérique.

Objectif n° 2 : Donner sa chance à la jeunesse nivernaise

Problématique / enjeux :

Le département n'accueille pas suffisamment de jeunes : l'indice de jeunesse du département est le plus bas de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette situation s'explique, d'une part, par un vieillissement de la population et, d'autre part, par un nombre de départs des jeunes nivernais supérieur à celui des jeunes accueillis et venant de l'extérieur. Ce phénomène est accentué par la part des jeunes qui poursuivent des études longues en dehors du département et qui ne reviennent pas pour s'installer à l'issue de celles-ci.

Concernant l'éducation, l'offre de formation est plutôt diversifiée et bien répartie sur le territoire, même si certaines filières notamment professionnelles mériteraient d'être développées - pour s'adapter aux spécificités du territoire et aux besoins des futurs employeurs - et valorisées. Des filières d'enseignement professionnel ou supérieur supplémentaires, innovantes et de qualité sur le département permettraient d'éviter en partie la mobilité des étudiants nivernais et attireraient des jeunes d'autres départements, les entreprises trouveraient à recruter une main d'œuvre qualifiée qui prendrait toute sa place dans les processus d'innovation.

De nombreux jeunes ne sont pas diplômés et le décrochage scolaire est élevé. En effet, certains ne peuvent pas

ou ne souhaitent pas accéder aux formations par manque de motivation, par les contraintes de distance, et donc de mobilité, entre certaines zones rurales et les lieux de formation.

La jeunesse nivernaise est également confrontée à la pauvreté et les problématiques qui y sont liées : logement, accès à la formation et à l'emploi, santé sont prises en compte par les différents acteurs concernés (Pôle emploi, services de l'État, collectivités, missions locales...). Une mobilisation et une intensification du partenariat entre ceux-ci sont cependant attendues afin de trouver des solutions pérennes.

Dans ce cadre, l'initiative « Ambitions Jeunes 58 » a été lancée afin de disposer d'un constat partagé par l'ensemble des acteurs et proposer des orientations (actions, organisations locales). Une mission de préfiguration a été confiée au président et à la directrice de la mission locale Bourgogne Nivernaise. Le financement de l'action a été acté sur la programmation 2018 du FNADT. Un plan d'action sera proposé en février 2019.

Le pacte territorial est l'occasion, à partir de ces partenariats et de la mobilisation des dispositifs existants, d'encourager fortement de nouvelles actions globales et novatrices en termes d'accès à la culture, de mobilité ou encore d'emploi.

2.1. Ambition scolaire : accompagner les lycéens vers une meilleure orientation

Les nivernais ont, à niveaux scolaires et social identiques, moins d'ambition que leurs voisins. Il est donc impératif de renforcer l'orientation et l'accompagnement de ces jeunes afin de les inciter à repousser les limites qu'ils se sont eux-mêmes fixées.

Action n°11

Expérimentation dans les CIO

Afin de favoriser le lien avec les familles, des CIO de la Nièvre vont entrer dans une expérimentation pour accompagner les élèves et leur famille dans les choix d'orientation. L'objectif est de pouvoir donner un conseil ou finaliser un suivi en utilisant la « visioconférence » (skype par exemple).

Des périodes de permanence seront déterminées durant lesquelles des psychologues de l'éducation nationale seront disponibles pour répondre en direct aux questions des élèves et des familles. Ces permanences pourront aussi être mises à profit pour la mise en place d'un accompagnement dans la durée d'un jeune et de sa famille s'ils ne peuvent pas se déplacer facilement. Les usagers pourront se rapprocher des MSAP pour bénéficier de l'équipement nécessaire.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Poursuivre l'expérimentation dans les CIO.

Action n°12

Développer les cordées de la réussite et déployer les parcours d'excellence

Afin d'aider les collégiens et lycéens nivernais à se projeter vers des études ambitieuses, à découvrir des études et des métiers, pour les accompagner également vers la réussite à travers une ouverture culturelle et du soutien scolaire, l'Académie développera des cordées de la réussite rurale en s'appuyant, d'une part sur les étudiants nivernais de l'Université de Bourgogne et d'autre part, sur des associations promouvant l'égalité des chances (les Entretiens de l'Excellence et le Fonds de dotation Paideia pour l'éducation). Esquissée au printemps et issue d'un partenariat entre l'Agence Régionale de la Santé et le Rectorat, une de ces cordées est dédiée aux études de médecine.

Ce développement des cordées va de pair avec une politique de transports et d'internats.

L'académie va par ailleurs aussi accompagner le déploiement des Parcours d'excellence sur les lycées Nivernais qui accueillent les élèves entrés dans « un parcours d'excellence ». L'académie collabore plus particulièrement avec l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de Nevers pour mobiliser des étudiants/tuteurs qui accompagneront ces lycéens afin de les guider et de les conforter dans leur projet d'orientation.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Continuer le développement des cordées de la réussite et des Parcours d'excellence.

2.2. Accès à l'enseignement supérieur : développer les offres de formation et améliorer les conditions des étudiants

Nevers dispose d'un pôle d'enseignement supérieur qu'il convient de conforter par une diversification de l'offre de formation. Ce pôle répond à un besoin d'aménagement du territoire avéré et permet également d'augmenter les chances de jeunes qui ne peuvent pas quitter le département pour entreprendre des études supérieures. Nevers Agglomération porte l'ambition d'être le campus Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté et s'est dotée pour cela d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2017.

Action n°13

Structurer une offre de formation autour de la filière automobile et des transports

La filière automobile et des transports est structurante dans le département de la Nièvre. Elle compte de nombreuses PME et s'organise notamment autour du territoire de l'agglomération de Nevers et de Magny-Cours. Une offre de formation supérieure existe déjà sur le territoire autour notamment de l'Institut supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), dont la capacité d'accueil pourrait être rapidement portée à 1 000 étudiants avec une dotation complémentaire en matière d'enseignants. Le pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » a par ailleurs installé une antenne dans la Nièvre afin d'y développer son activité.

Cet écosystème a été l'un des éléments du dossier de labellisation « territoire d'industrie » pour le bassin de l'agglomération de Nevers et du

sud Nivernais.

La question des nouvelles mobilités, des transports, de l'adaptation de la filière automobile aux enjeux de la transition écologique constituent autant d'opportunités pour le territoire de faire de cette filière un marqueur de son identité et de son développement.

Une filière de formation pourrait ainsi être mise en place en apportant les compléments nécessaires, notamment sur des formations d'enseignement supérieures courtes (BTS et/ou DUT), afin de répondre aux attentes des étudiants et aux besoins des entreprises.

Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales s'engagent notamment à :

- Mettre en place d'ici la fin du 1^{er} semestre un groupe de travail partenarial, en y associant les acteurs économiques, afin de déterminer les compléments à apporter en matière d'offres de formation et d'en présenter les premières conclusions en septembre 2019 ;
- Ouvrir les premières formations identifiées dans ce cadre pour la rentrée 2020.

Action n°14

Affirmer la Nièvre comme un pôle de formation autour des métiers de l'eau

La Nièvre accueille deux établissements qui portent des filières liées aux métiers de l'eau :

- Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Nevers-Cosne, site de Challuy : BTSA Gestion et maîtrise de l'eau, Licence professionnelle Production, dépollution et gestion durable de

l'eau.

- Le Lycée Pierre Gilles de Gennes : BTS Métiers de l'eau, Bac Pro chimie, eau, papier-carton.

Le lycée de Decize ouvre par ailleurs un bac pro maintenance nautique - par voie d'apprentissage et formation continue.

C'est une opportunité régionale qui doit être mieux mise en valeur à travers des partenariats avec les industriels du secteur mais aussi les collectivités afin d'inscrire ce potentiel réseau de formation dans les préoccupations du développement contribuant à donner une compétence spécifique à la Nièvre en lien avec son potentiel naturel.

Le développement des partenariats pourraient contribuer de façon originale et complémentaire au Campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Territoires intelligents » ou être à la base d'un nouveau CMQ sur les métiers de l'eau.

Dans ce cadre, l'État et le Conseil régional s'engagent notamment à :

- Soutenir la création d'une filière de formation liée aux métiers de l'eau en étroite association avec l'ensemble des partenaires.

Action n°15

Diversifier l'offre de formation supérieure disponible en proximité sur le territoire par l'ouverture d'un tiers-lieu d'enseignement à distance

Alors que les résultats au baccalauréat des lycéens nivernais sont très

satisfaisants, il est constaté de manière structurelle un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale.

Ce constat s'explique par plusieurs facteurs : des données socio-économiques défavorables (revenus inférieurs à la moyenne), une offre de formation universitaire dans la Nièvre qui reste limitée et un éloignement par rapport aux villes universitaires.

Un des enjeux pour le territoire est donc de renforcer l'ambition universitaire de ses jeunes afin de développer leurs compétences. Pour y parvenir, le développement d'une offre de formation supérieure en proximité est indispensable.

Dans la continuité du rapport, « Vivre ensemble, vivre en grand la République – pour une réconciliation nationale », remis par M. Jean-Louis Borloo en avril 2018, proposant la création d'une « Digitale Académie » réunissant toutes les formations à distance pour permettre à tous les jeunes d'aller à l'université, l'État soutiendra la création de tiers-lieu d'enseignement à distance.

Afin d'élargir l'offre de formation existante à Nevers tout en facilitant les conditions de poursuite d'études à destination des jeunes nivernais les plus éloignés des centres métropolitains, l'État s'engage, avec les collectivités territoriales compétentes, à installer à Nevers, en vue de la rentrée 2019 un tiers-lieu consacré aux formations universitaires à distance. Ce tiers-lieu permettra de déployer une soixantaine de formations diplômantes, notamment en droit et en santé.

Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales s'engagent notamment à :

- Soutenir le déploiement d'une offre innovante de formation numérique à distance en accompagnant la préparation d'un projet de tiers-lieu dédié à l'enseignement supérieur à distance sur le site de Nevers.
- Mettre en place un groupe de travail afin d'examiner le cahier des charges de ce tiers-lieu (conditions matérielles, encadrement des étudiants...).
- Examiner la possibilité d'ouvrir ce tiers lieu dès la rentrée 2019 et au plus tard à la rentrée 2020.

Action n°16

Favoriser des conditions d'accueil satisfaisantes pour les étudiants à Nevers

Le territoire souhaite définir, en lien avec le CROUS, un socle de services et d'informations à proposer aux étudiants. L'objectif est de développer de nouveaux services comme une bourse au logement, des banques de stages, faciliter la recherche d'emploi...

L'agglomération de Nevers propose de centraliser ces services et informations au sein d'un guichet unique afin d'en favoriser l'accès aux étudiants en optimisant les ressources déjà existantes et en développant les partenariats.

Le point Relais CROUS est créé depuis la rentrée universitaire 2018. L'animatrice a été embauchée au 1er octobre 2018 en CDD, le contrat sera transformé en CDI à la rentrée 2019.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent notamment à :

- Garantir le maintien des services proposés par le CROUS aux étudiants de Nevers.

2.3. Inclusion sociale et citoyenne des jeunes : encourager les jeunes à participer pleinement à la société et à s'ouvrir au monde

La mobilité internationale des jeunes est un enjeu fort du plan Priorité jeunesse du gouvernement. Les jeunes de la Nièvre n'ont pas forcément conscience qu'ils sont citoyens européens au même titre que citoyens français. La mobilité internationale est un formidable atout pour les jeunes, cependant partir n'est pas toujours chose aisée, accéder à ces parcours de mobilité reste complexe. Les jeunes de la Nièvre accèdent encore peu aux dispositifs et aides visant à la mobilité européenne et internationale. A l'inverse, le département souhaite également accueillir des jeunes venant d'autres pays.

Les acteurs du territoire souhaitent également favoriser la création d'entreprises dans la Nièvre par des jeunes au travers d'un programme spécifique.

Action n°17

Faciliter la mobilité européenne et internationale

Cette action comporte plusieurs volets :

- Communication et sensibilisation à travers l'organisation d'une journée annuelle « Jeunes et citoyens du monde » dans le cadre du printemps de la jeunesse ;

- Des aides à l'hébergement pour les jeunes accueillis dans la Nièvre ;
- Des bourses pour les études, des stages ou des projets de bénévolat à l'étranger.

La Ville de Nevers est accréditée pour envoyer des jeunes en service volontaire européen (SVE). Le SVE a intégré le programme du Corps Européen de Solidarité. Ce dernier est une nouvelle initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes de 17 à 30 ans la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Mobiliser les crédits du fonds de soutien à la mobilité pour inciter les candidats sur Parcoursup à opter pour des formations courtes proposées dans la Nièvre.
- Renforcer la coopération entre l'Université et le CROUS pour consolider l'information disponible sur les offres de mobilité internationale pour les étudiants au guichet unique de Nevers.
- Accompagner les initiatives des collectivités territoriales

Dans ce cadre, le Conseil départemental et la Ville de Nevers s'engagent notamment à :

- Repérer et valoriser les parcours de mobilité des jeunes et les initiatives développées localement.

Action n°18

Accompagner les projets de développement, d'activités et de citoyenneté

Ce programme multi-partenarial se compose de 3 axes :

- Une identification des besoins actuellement non couverts en matière d'accompagnement des jeunes à la création d'activités ;
- La construction d'une offre adaptée à toutes les phases du parcours de création d'une entreprise avec par exemple la création d'un concours annuel visant à valoriser les jeunes créant de l'activité aussi bien en monde urbain que rural ;
- Le lancement d'un appel à projet ayant pour finalité d'accorder des aides financières aux jeunes dont les projets seront considérés comme viables et répondant aux enjeux du développement du territoire.

Le territoire dispose d'une Fabrique à Entreprendre, la première développée dans la région. La Fabrique à Entreprendre (FAE) vise à renforcer l'intervention coordonnée, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des territoires notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du dispositif CitésLab. La FAE est une offre globale intégrée des services des acteurs de la création permettant d'intervenir dans chaque étape de la création d'entreprise, dans une logique de parcours et de réponse adaptée aux besoins : la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'amorçage de projets, l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs et créatrices. La première Fabrique à entreprendre a été mise en place au printemps 2018, dans les

quartiers de la politique de la ville avec une ressource spécifiquement dédiée pour la partie détection et amorçage. La Caisse des dépôts et consignations et les autres partenaires signataires ont depuis validé le principe d'un déploiement du dispositif sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit de la première Fabrique à Entreprendre déployée sur le territoire bourguignon-franc-comtois.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent notamment dans le cadre de leurs compétences respectives à :

- Appuyer les initiatives proposées localement pour l'entrepreneuriat étudiant en favorisant l'articulation avec les initiatives nationales qui seront lancées en 2019.

Objectif n° 3 : Renforcer l'ambition des filières structurantes du département

Problématique / enjeux :

Le département de la Nièvre est marqué par une diversité de ses activités même si le secteur industriel reste encore particulièrement important. Bien que fortement touchée par le déclin industriel et les restructurations d'entreprises, la Nièvre bénéficie d'atouts naturels et économiques que les acteurs du développement économique et l'État ont souhaité valoriser. Depuis plusieurs années, les collectivités se sont engagées dans des stratégies de développement qui favorisent la recherche d'implantations nouvelles dans les domaines des matériaux, notamment en lien avec l'industrie automobile, et de la filière bois.

À ce titre, la récente labellisation d'une partie importante du territoire nivernais comme « Territoire d'industrie » doit permettre un accompagnement du développement économique et la prise en compte de projets dédiés qui feront l'objet d'une identification au titre du contrat spécifique au cours de l'année 2019, grâce à l'accompagnement des opérateurs de l'État, et des dispositifs régionaux renforcés.

Ainsi, trois grandes filières sont aujourd'hui organisées :

- La filière automobile autour du circuit de Magny-Cours et à travers des entreprises installées sur le site ou sur d'autres parties du département ;
- La filière agricole qui, en dépit des

difficultés qui touchent le secteur de l'élevage, activité emblématique du territoire, représente un secteur important de l'économie départementale ;

- La forêt, continuellement présente dans le paysage et qui constitue depuis toujours une source de revenus pour le département.

Ces filières doivent être renforcées et transformées pour s'adapter aux mutations économiques et aux nouveaux enjeux de développement.

3.1. La filière automobile / mobilité : valoriser la compétence et la marque « Magny-Cours » dans l'accompagnement et la transformation de la filière

Le pôle technologique de Nevers-Magny-Cours, organisé autour du circuit automobile, regroupe une trentaine d'entreprises et environ 400 emplois, le plaçant comme l'un des piliers de la dynamique économique de la Nièvre. L'intervention récente de la mission AIDER visant à accompagner les entreprises du pôle dans la construction de leur propre stratégie de développement économique à moyen terme a conduit à deux grandes propositions d'actions que le Pacte de développement territorial pour la Nièvre permet d'intensifier.

Action n°19

Mobiliser tous les acteurs pour assurer une véritable capacité en recherche et développement

Un rapprochement entre les entreprises du site de Magny-Cours et le pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » (PVF) a été initié depuis plusieurs mois.

Une antenne du PVF a été installée sur le site de Magny-Cours le 5 novembre 2018. Elle bénéficie d'un financement par le Conseil régional et le fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires.

L'ambition est de créer à terme un Domaine d'Activité Stratégique (DAS) sur le « motorsport » afin de développer la spécificité nivernaise autour du sport automobile. En associant les adhérents de Nevers Magny-Cours, le PVF va initier, avec l'appui d'un consultant, une démarche pour élaborer un projet stratégique. Pour ce faire, le pôle rédigera un projet de cahier des charges de consultation. Le projet stratégique qui préfigurera le Domaine d'Activité Stratégique (DAS), débouchera sur le recrutement d'un directeur de programme dédié.

Ce projet sera mené en cohérence avec l'action engagée par le Ministère des sports visant à mieux structurer au niveau national la filière du sport automobile.

Les liens avec l'ISAT seront également renforcés. Des synergies seront également recherchées avec les entreprises du numérique notamment celles installées sur l'Inkub de Nevers.

En outre, le secteur automobile va connaître au cours des 20 prochaines années une mutation importante de son modèle avec l'abandon progressif des énergies fossiles et le développe-

ment de l'électrique. Cette évolution concernera également le secteur du sport automobile et les entreprises souhaitent s'inscrire dans cette transition en lien avec l'ISAT.

En matière de formation, les opérateurs de la filière automobile rencontrent des difficultés pour trouver des personnes qualifiées notamment en plasturgie et en outillage industriel.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Labelliser le pôle de compétitivité du véhicule du futur pour la période 2019 – 2022.
- Accompagner le site de Magny – Cours et le pôle véhicule du futur dans le développement de la filière du sport automobile.

Dans ce cadre, le Conseil régional et Nevers Agglomération s'engagent notamment à :

- Cofinancer le fonctionnement du pôle véhicule du futur.

3.2. La filière agricole

La filière agricole, bien que connaissant des difficultés, demeure une filière structurante du département dont l'activité générée irrigue l'ensemble du territoire. Il apparaît nécessaire de définir une feuille de route pour les filières nivernaises en s'appuyant notamment sur les 3 actions ci-après et sur un accompagnement spécifique de la part de l'État.

Le manque d'ingénierie des porteurs de projet dans les territoires ruraux est un obstacle à la structuration de leurs dossiers notamment dans le cadre de la préparation d'appels à projets. La montée en gamme des filières agricoles, le développement de structures de proximité dédiées à l'innovation et

à sa diffusion ou la transition énergétique peuvent nécessiter la mobilisation d'une ingénierie spécifique dès la phase d'initialisation.

Dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre, l'État s'engage à mobiliser de manière expérimentale une mission d'appui du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux pour accompagner durablement les acteurs de la filière agricole et de la filière bois de la Nièvre dans l'élaboration et la finalisation de leurs projets de filière.

Action n°20

S'appuyer sur l'obtention de l'IGP

Le 31 mai 2017, la Nièvre a obtenu l'IGP Charolais. Près de 1 000 éleveurs sont impliqués dans la démarche IGP sur l'ensemble du périmètre concerné qui couvre plus de 1 500 communes, dont la quasi-totalité du département de la Nièvre. L'installation de la filière IGP dans les prochaines années devrait permettre un fort développement commercial pour augmenter les volumes et fidéliser les clients, avec l'élaboration d'une stratégie marketing adaptée. Cette reconnaissance doit aussi permettre de poursuivre l'effort auprès des collectivités locales pour développer le « consommer local » dans la restauration collective. Cette obtention représente donc un atout pour dynamiser la filière bovine allaitante, maintenir les débouchés, voire créer de la valeur ajoutée.

Dans cette perspective, un soutien est accordé à l'association « Charolais de Bourgogne » pour la promotion et le développement de l'IGP et de l'engraissement dans le département.

Sur ce dernier point, des travaux exploratoires seront conduits pour vérifier l'opportunité de créer dans le département un centre d'engraissement. Une telle structure permettrait de générer localement de la valeur ajoutée et inscrirait l'élevage nivernais dans les dynamiques locales qui visent à approvisionner la restauration collective avec des produits locaux. Dans cette même logique de production de valeur sur le territoire, la mise en place d'outils de transformation de la viande sur le territoire de la Nièvre pourrait être examinée.

La mission d'appui du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sera mobilisée en priorité pour accompagner la démarche qualitative de la filière « bœuf charolais ».

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les acteurs de la filière dans le cadre d'une candidature à l'appel à projets « Innovation et structuration des filières » qui sera lancé par FranceAgriMer en 2019 dans le cadre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales s'engagent notamment à :

- Soutenir l'animation nécessaire au renforcement de cette filière, en lien avec les professionnels.

Action n°21

Créer le Fablab du Marault

Depuis sa création, le site du Marault a été un outil au service de la race Charolaise caractérisé par la pré-

sence du Herd Book Charolais (structure à vocation nationale), de quelques acteurs locaux essentiellement éleveurs sélectionneurs (groupements, associations) amenés à conduire des actions destinées à promouvoir et vendre et la race Charolaise et les animaux reproducteurs (vitrine à herbe, concours, ventes, station d'évaluation). Les infrastructures ont permis de développer une activité de location (salles, hall de vente, divers bâtiments couverts...) et la tenue d'événements et manifestations (Univers bois, Trait Comt'Est, marchés et brocantes, activités sportives...).

Il s'agit de lui donner une nouvelle impulsion. Le projet vise à faire du site un lieu d'échanges entre agriculteurs, artisans, de démonstrations, de vulgarisations des bonnes pratiques agricoles et gastronomiques et enfin un outil de mutualisation pour la mise en œuvre de projets collectifs.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Soutenir avec des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire la phase de préfiguration du Fablab pour accompagner les porteurs du projet dans la construction d'un modèle économique pérenne.
- Faciliter l'accès du Fablab aux financements prévus par les appels à projets du compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (CASDAR) pour l'innovation, les partenariats et le développement agricole.

Dans ce cadre, le Conseil départemental et Nevers Agglomération s'engagent notamment à :

- Cofinancer le projet dans leur champ de compétence respectif.

Dans ce cadre le Conseil régional s'engage à :

- Intégrer ce tiers-lieu dans le réseau régional des tiers-lieux de fabrication, d'innovation et de collaboration.

Action n°22

Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables

Les agriculteurs souhaitent être acteurs de la transition énergétique par le développement :

- De la méthanisation en s'appuyant sur l'existence dans la Nièvre d'un système de polyculture d'élevage permettant de fournir à la fois du fumier et un complément de productions végétales qui permettent d'accroître les rendements de cette technique ;
- De l'énergie photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles en développant des réponses groupées aux appels d'offre. Une aide à l'ingénierie de projet est sollicitée dans le cadre du Pacte territorial pour le développement de la Nièvre ;
- De la valorisation du bocage agricole par l'établissement et la mise en œuvre de plans de gestion bocagers permettant d'améliorer l'approvisionnement local en plaquettes sèches à destination des chaudières des particuliers.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les porteurs de projet dans le cadre d'une candidature à l'appel à projets « fonds de garantie dédié à la méthanisation agricole » opéré par Bpifrance dans le cadre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement.
- Accompagner la création d'un deuxième poste d'animation dans la Nièvre pour permettre une bonne montée en compétence des acteurs sur le développement des énergies renouvelables dans l'agriculture via des cofinancements de l'ADEME.

Dans ce cadre, le Conseil régional et le Conseil départemental s'engagent notamment à :

- Soutenir le développement d'une activité complémentaire au sein des exploitations agricoles par la production d'énergies vertes.

3.3. La filière bois : un plan bois pour la Nièvre

Les 236 000 hectares de forêts contribuent à affirmer les spécificités de l'identité géographique et paysagère de la Nièvre. L'exploitation et la transformation de cette ressource représente 1 600 emplois dans la Nièvre. C'est un socle de compétences et de savoir-faire à développer en créant de nouvelles activités, en innovant et en diversifiant les productions. Les actions seront conduites en cohérence avec le récent plan interministériel pour relancer la filière au niveau national et le nouveau contrat de filière.

Action n°23

Renforcer l'animation de la filière pour mieux diversifier l'utilisation du bois, développer le bois énergie et l'utilisation du bois local dans la construction

L'objectif est de développer, en lien et en cohérence avec les orientations régionales, le « made in Nièvre », modèle issu d'un concept économique de proximité basé sur le développement de la qualité et des savoir-faire, et qui pourrait trouver son intérêt dans la valorisation de la filière au travers d'une consommation locale, de produits de conception locale issus de la ressource locale.

L'équipe chargée de l'animation aurait pour mission de développer de nouveaux marchés et d'aider les entreprises à optimiser leurs outils de production par le développement de projets collectifs. Elle soutiendrait les démarches de regroupements et de rapprochements de pôles de compétitivité, filières d'excellence ou clusters permettant le renforcement des entreprises membres et le développement de partenariats (mutualisation des moyens et/ou projets collaboratifs). En lien avec le service public de l'emploi, elle participerait au développement des compétences sur le territoire afin de répondre aux besoins des entreprises.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'exploitation des forêts et mieux répondre aux attentes des consommateurs, il convient de développer les utilisations du bois par diversification vers la chimie du bois et le bois énergie.

Concernant le bois énergie, le développement de cet usage passe par l'augmentation du nombre de chaufferies bois présentes sur le territoire afin d'accroître les débouchés pour les plaquettes forestières sèches. Une aide à l'investissement sur ces

chaudières aurait un effet amplificateur.

Le bois construction

L'objectif est de lancer une démarche d'innovation sociale sur la thématique de la construction en bois de mobiliers urbains, d'enseignes et de signalétique. La définition de modèles spécifiques « Nièvre » permettrait de renforcer l'image d'un produit local, d'intensifier l'attractivité du territoire et d'inclure un volet social (insertion de publics fragiles, collaboration avec les Etablissements et services d'aide par le travail - ESAT).

Un groupe de travail comprenant les acteurs locaux (ESAT, entreprises, consulaires, collectivités, architecte, CAUE, designers...) permettra de définir les étapes du projet en réfléchissant à la matière première, à la conception, à la commercialisation, à l'utilisation et l'identité des produits.

En lien avec les opérateurs du logement, la possibilité d'introduire dans le programme NPNRU du Banlay des constructions à base de bois bio-sourcé sera étudiée.

Un appel à manifestation d'intérêt sur le bois construction a été récemment lancé dans le cadre de la programmation 2019 de la DETR.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les acteurs de la filière bois dans le cadre de l'appel manifestation d'intérêt national « projets de territoire autour de la filière forêt-bois » et de l'appel à projets du fonds stratégique forêt-bois géré par FIBOIS.
- Apporter par le biais de l'ADEME les cofinancements nécessaires pour la création d'un poste d'animation afin d'accompagner l'émergence de projets bois-énergie dans les entreprises.
- Favoriser le développement des liens entre le pôle de compétitivité pour les produits et matériaux des forêts cultivés « Xylofutur » et les acteurs nivernais.
- Mettre en place, dans le cadre programmation 2019 de la DETR, un appel à manifestation d'intérêt sur le bois construction.

Dans ce cadre, les collectivités s'engagent à soutenir par leurs investissements et leurs politiques sectorielles l'utilisation du bois énergie et du bois construction.

Objectif n° 4 : Valoriser l'attractivité touristique et culturelle

Problématique / enjeux :

Située idéalement au centre de la France, la Nièvre bénéficie d'atouts naturels d'une grande diversité partagés entre plusieurs régions naturelles dont les vallées de la Loire et de l'Allier - la Loire étant un des derniers grands fleuves sauvages d'Europe - et le Morvan, massif montagneux inclus dans le Parc naturel régional du Morvan.

Avec ses nombreux canaux et rivières, ses lacs et plans d'eau, ses milieux naturels préservés, la Nièvre est riche d'un patrimoine aquatique offrant de multiples possibilités d'activités sportives et touristiques telles que les itinéraires de sports de nature qui forment autant d'atouts supplémentaires à exploiter.

Le patrimoine diversifié de la Nièvre offre de nombreux lieux de visite de qualité, à la fois naturels, culturels et religieux : itinéraires de randonnées, vélo routes et voies vertes, vignobles, station thermale de Saint-Honoré-les-Bains, monuments (Nevers, Clamecy, La Charité-sur-Loire), sites archéologiques.

Des centres d'intérêt, comme le circuit de Nevers Magny-Cours et des événements organisés sur le territoire représentent aussi un potentiel touristique pour le territoire.

Cette diversité doit participer au développement du tourisme dans l'éco-

nomie locale. Ainsi, accompagner et accélérer l'exploitation de l'ensemble de ce potentiel touristique et valoriser l'attractivité touristique du territoire représentent les principaux enjeux.

Une démarche de structuration en termes de développement touristique et de promotion du territoire est engagée par les collectivités qui en exercent la compétence (Nevers Agglomération, le Conseil départemental, communautés d'agglomération et de communes).

Action n°24

Favoriser le tourisme d'affaires
sur Nevers

L'objectif est de parvenir à la labellisation « ville de congrès ». Le développement du tourisme d'affaires sur Nevers passe par la requalification du centre des expositions. Datant des années 1970, l'équipement présente une surface de 12 000m² avec un parking de 20 000 m². Inadapté aux besoins actuels, il doit faire l'objet d'une re-fonte dont les contours restent à préciser.

Nevers agglomération a engagé depuis septembre 2017 les études nécessaires à la définition du projet.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner la réalisation de cet équipement structurant avec des subventions d'investissement

Dans ce cadre, Nevers Agglomération s'engage à formaliser le projet.

Les autres collectivités territoriales examineront la possibilité de le cofinancer.

Action n°25

Développer et embellir les itinéraires de déplacements pédestre ou à vélo

Dans ce domaine, deux actions seront notamment engagées :

- Sur Nevers : requalification des quais du bassin de la jonction, carrefour de randonnées pédestres sur le chemin de Compostelle et cycliste (piste Euro vélo 6) ;
- Sur Cosne-Cours-sur-Loire : création d'une jonction avec le circuit « La Loire à vélo » en aménageant une voie verte cyclable empruntant le Pont du Paris-Orléans et qui relie les communes de Bannay et de Cosne-Cours-sur-Loire.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner la réalisation de ces opérations avec des subventions d'investissement.

Les collectivités accompagneront ces projets dans le cadre de leurs politiques sectorielles.

Action n°26

Etudier la possibilité de créer un hub multi-activités sur Magny-Cours

Créé en 1960, le circuit de Nevers Magny-Cours est devenu un site de référence pour les sports mécaniques et la compétition de haut niveau. L'ensemble des acteurs du site se retrouve sur l'idée de porter des projets communs visant à inscrire Magny Cours dans la modernité sans pour autant renier la tradition.

Le site de Magny-Cours pourrait ainsi devenir un site d'expérimentation comme terrain de test à destination des entreprises et des laboratoires de recherches tout en restant connecté à son environnement et au public. Un HUB multi-activités basé sur la simulation pourrait être constitué. Il serait composé de simulateurs « nouvelle génération » à destination à la fois des pilotes, des teams, des écoles de formations, des constructeurs, des centres de sécurité routière mais aussi du grand public. Il serait en même temps un lieu de pratique et un lieu de R&D en lien avec les laboratoires de recherche, les écoles/universités et des entreprises – start-up.

Il convient désormais de :

- Réaliser une étude de faisabilité technique, juridique et financière du projet de HUB puis, si celles-ci sont concluantes, une étude de pré-programmation ;
- Rechercher des investisseurs pour participer au financement et à l'exploitation du hub.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner financièrement avec le FNADT le lancement de l'étude de faisabilité technique, juridique et financière.
- Mobiliser la future Agence du Sport pour contribuer au financement de cette étude qui s'inscrit dans le cadre du développement du sport automobile.

Dans ce cadre, le Conseil départemental s'engage notamment à :

- Porter les pré-études.

Action n°27

Renforcer les établissements publics de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte et de La Charité-sur-Loire

L'EPCC de Bibracte, labellisé « Grand site de France » se compose d'un musée et du site archéologique du Mont Beuvray. Inauguré en 1995, c'est l'un des plus grands projets scientifique et culturel européen en archéologie. La sous-direction de l'archéologie du ministère de la Culture et la Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté ont accompagné l'établissement dans l'élaboration d'un programme de transformation numérique « Bibracte Numérique ».

Le projet a pour ambition de développer un écosystème archéologique numérique c'est-à-dire un terrain d'expérimentations et d'apprentissage des nouvelles pratiques du numérique dans les différents champs d'activités couverts par le site. Le renforcement du rayonnement de ce site contribuera au développement

touristique et économique du Parc Régional du Morvan. Le potentiel scientifique et culturel du site et du musée doivent permettre d'augmenter significativement le nombre de visiteurs.

Une aide à la réflexion sera en outre apportée à l'EPCC de La Charité-sur-Loire afin de stabiliser les relations entre la Cité du mot et le Prieuré.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les deux EPCC dans la définition de leurs orientations stratégiques.
- Maintenir un concours financier à leur fonctionnement.
- Soutenir les investissements à réaliser.

Action n°28

Développer un tourisme sportif et de pleine nature

Le Lycée François Mitterrand à Châteaueu Chinon expérimente une coloration « Tourisme de pleine nature » dans le cadre du BTS Tourisme. En lien avec les différents territoires du Morvan ou de la Loire, une offre d'activités spécifiques pourrait être développée pour attirer des publics intéressés par la nature et le sport et profiter ainsi à l'économie locale.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Accompagner les acteurs locaux dans la définition d'une stratégie globale de promotion d'un tourisme sportif et de pleine nature.

Action n°29

Adopter un contrat de station pour la commune thermale de Saint-Honoré-les-Bains

Une démarche partenariale a été engagée depuis plusieurs mois par la commune, la communauté de communes et le Pays afin d'élaborer un contrat de station visant à donner une nouvelle impulsion à cette station dont les équipements ne répondent plus que partiellement aux attentes des curistes.

Ce projet nécessite de lourds investissements de l'exploitant des thermes, investissements qui n'ont de sens que s'ils s'insèrent dans un projet global de revitalisation du centre-bourg et de modernisation de l'hébergement.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Soutenir financièrement les opérations éligibles inscrites au contrat de station.

Dans ce cadre, le Conseil régional et le Conseil départemental s'engagent à contribuer au financement des opérations éligibles inscrites au contrat de station.

la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Dans ce Domaine. Le lac des Settons occupe une situation centrale au regard de sa localisation au cœur du Parc naturel régional. De plus, il joue un rôle primordial dans le sens où il concentre la majeure partie de la fréquentation touristique (350 000 visiteurs en 2015 sur les 700 000 estimés sur le Domaine)

Pour rester compétitif, ce domaine doit se moderniser et se développer. Le contrat de station des Settons permettra de répondre à plusieurs enjeux liés à la gestion de l'espace public, l'hébergement, les commerces, les activités et la communication.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- Soutenir financièrement les opérations éligibles inscrites au contrat de station.

Dans ce cadre, le Conseil régional et le Conseil départemental s'engagent à contribuer au financement des opérations éligibles inscrites au contrat de station.

Action n°30

Adopter un contrat de station touristique pour les Settons

Le Domaine des Grands Lacs du Morvan possède six lacs artificiels dont cinq sont présents sur le territoire de

Les modalités de pilotage et le suivi du pacte

Le présent contrat initie une démarche volontariste dont les effets s'inscrivent nécessairement dans la durée.

Un comité de pilotage se réunira tous les 6 mois pour assurer le suivi des opérations engagées. Il sera composé du préfet de région, de la préfète de la Nièvre, des parlementaires, des présidents des conseils régional et départemental, du président de la communauté d'agglomération, des présidents de communautés de communes ainsi que les directeurs des

services de l'État. Il entendra toute personne nécessaire à l'évaluation des actions menées. A l'issue de chaque réunion du comité de pilotage, la Préfète de la Nièvre adressera au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) un rapport d'avancement du pacte.

Le comité de pilotage examinera les conclusions des études réalisées dans le cadre du pacte et proposera le cas échéant des avenants pour y intégrer de nouvelles actions.

Fait à Nevers, le 15 février 2019

EN PRÉSENCE DE

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé



Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales



Monsieur Bernard SCHMELTZ
Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté



Madame Sylvie HOUSPIC
Préfète de la Nièvre



Madame Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté



Monsieur Alain LASSUS
Président du Conseil départemental
de la Nièvre



Monsieur Denis THURIOT
Maire de Nevers
Président de la Communauté
d'agglomération de Nevers



Madame Perrine GOULET
Députée de la Nièvre

Monsieur Patrice PERROT
Député de la Nièvre

Monsieur Patrice JOLY
Sénateur de la Nièvre

Madame Nadia SOLLOGOUB
Sénatrice de la Nièvre

Madame Jocelyne GUERIN
Vice-Présidente du PETR Nivernais Morvan

Monsieur Eric GUYOT
Président du PETR Val de Loire Nivernais

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY
Rectrice de l'Académie de Dijon

Monsieur Cédric AYMONIER
Directeur territorial à la Banque des Territoires
Caisse des dépôts

Monsieur Franco ORSI
Président de la Chambre de
commerce et d'industrie de
la Nièvre

Monsieur Emmanuel POYEN
Président de la Chambre de
métiers et de l'artisanat de
Bourgogne

Monsieur Eric BERTRAND
Président de la Chambre
d'agriculture de la Nièvre